

La lettre de l'Odas

>> Observer pour mieux agir >>

>> Finances départementales

Mai 2011

Sommaire

- > Analyse globale de l'évolution des dépenses d'action sociale p.03
- > Analyse par secteur d'intervention p.07
 - Le soutien à l'enfance p.07
 - Le soutien à l'autonomie p.08
 - RMI-RSA et insertion p.12
 - Les autres dépenses p.14
- > Conclusion p.14
- > Méthodologie p.15
- > L'actualité de l'Odas p.16

Édition
2011

Dépenses départementales d'action sociale en 2010 :

Le tournant de la rigueur

→ En 2010, les dépenses sociales connaissent un rythme d'augmentation important, comparable à celui de l'année précédente. Cette progression est due principalement à la hausse de la charge nette des Départements sur les allocations à caractère universel mais aussi à l'accroissement des dépenses d'hébergement. Toutefois, l'écart entre ces dépenses et celle des recettes se réduit en raison de la forte reprise du marché de l'immobilier, fournissant aux Départements des recettes supplémentaires saluables avec les droits de mutation¹. Mais cette situation conjoncturelle, très contrastée d'un Département à l'autre, ne règle pas l'écart structurel qui se creuse entre la dynamique des dépenses et celle des recettes. Face à ce déséquilibre croissant, les Départements peuvent-ils encore longtemps poursuivre leurs efforts de rigueur gestionnaire tout en développant les actions de prévention des risques sociaux qui constituent leur toute première légitimité ?

En 2010, la dépense nette totale d'action sociale des Départements métropolitains s'élève à près de 30,3 milliards d'euros, en hausse de 5,8% (soit + 1,66 milliard) par rapport à l'année précédente. Après déduction des reversements spécifiques de l'État² au titre du soutien à l'autonomie et de la création du revenu de solidarité active (RSA), la charge nette départementale atteint près de 22,7 milliards d'euros, en hausse de 5,9% (soit + 1,27 milliard) par rapport à l'année 2009. L'augmentation de la charge nette est due pour les deux tiers aux dépenses

d'allocations et pour un tiers aux dépenses d'hébergement.

La réduction de l'écart entre l'évolution des dépenses et celle des recettes constitue un motif de soulagement. Toutefois, cette amélioration est essentiellement due aux droits de mutation à titre onéreux perçus par les Départements sur les transactions immobilières. Si l'on fait abstraction de cette recette volatile, comme on l'a vu en 2008 et en 2009, l'écart entre l'évolution des dépenses et celle des recettes est beaucoup plus important.



Cette étude a été réalisée par
Caroline MEGGLÉ, Claudine PADIEU
et Didier LESUEUR.

La lettre de l'Odas
est une publication de l'Observatoire national
de l'action sociale décentralisée :
250, bis boulevard Saint-Germain,
75007 Paris

Tél : 01 44 07 02 52 - Fax : 01 44 07 02 62
<http://www.odas.net>

Directeur de la publication :
Jean-Louis SANCHEZ
Ce numéro a été tiré à 5 000 exemplaires
ISSN 1265-7476

1. Cette augmentation du produit des droits de mutation à titre onéreux en 2010 ne permet cependant pas de retrouver le niveau atteint en 2007. Pour mémoire, les droits de mutation ont diminué selon DEXIA de 9,4% entre 2007 et 2008 et de 26% entre 2008 et 2009.
2. Concours de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) en compensation du versement de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) créée en 2006, et de l'Aide Personnalisée d'Autonomie (APA) versée depuis 2002, et transfert de la Taxe Intérieure sur la consommation de Produits Pétroliers (TIPP) et versement du Fond de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (FMDI) en contrepartie du transfert du Revenu Minimum d'Insertion-Revenu de Solidarité Active (RMI-RSA) aux Départements depuis 2004.

C'est d'ailleurs la prise en compte par les Départements de cet effet de ciseau structurel, accentué en période de crise, qui les conduit à mettre en œuvre des mesures énergiques de rationalisation de leur gestion. Bien qu'une grande partie des dépenses d'action sociale résultent de la stricte application des textes ou des conventions collectives, comme par exemple les allocations qui représentent 25% de la charge nette (5,6 milliards d'euros) ou les dépenses d'hébergement, 45% de la charge nette (10,2 milliards d'euros), les Départements cherchent à en maîtriser l'évolution. Mais ils recherchent aussi à retrouver des marges de manœuvre en limitant leurs dépenses de structure, et notamment les dépenses de personnel, ainsi que les dépenses moins contraintes dans d'autres domaines de compétence (éducation, culture, sport, voirie...).

Cela passe de plus en plus par des arbitrages en faveur des dépenses de prise en charge immédiate au détriment des dépenses soutenant des efforts de prévention. Or la décentralisation avait pour principal fondement de restructurer l'intervention sociale du curatif vers le préventif. La légitimité du mouvement de décentralisation pourrait donc être lourdement affectée par cette évolution qui se vérifie d'ores et déjà sur le terrain. Avec la prégnance accrue d'une approche plus gestionnaire que stratégique de l'action sociale départementale³, les Départements pourraient perdre leur principal atout au moment où l'organisation administrative française est fortement impactée par la réforme territoriale. ●

Point de vocabulaire

Trois types d'indicateurs seront considérés dans cette enquête :

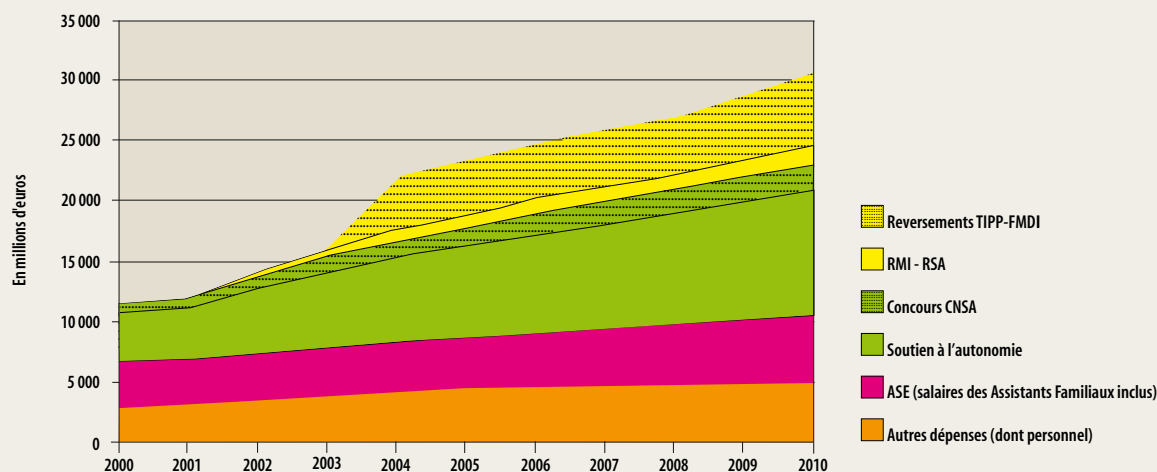
- **les dépenses brutes** : dépenses hors recettes (bon indicateur de l'évolution de l'activité d'une intervention ou allocation) ;
- **les dépenses nettes** : dépenses brutes desquelles sont déduites les recettes de types récupérations et indus ;
- **la charge nette pour les départements** : dépenses nettes desquelles sont déduits les apports spécifiques de l'État (concours CNSA pour les personnes âgées et handicapées, TIPP et FMDI pour l'allocation RSA) ; c'est la dépense qui reste effectivement à la charge des Départements.

3. L'analyse des stratégies et des organisations des Départements a montré la tension entre la mission de développeur local du Département et celle de gestionnaire de prestations. Cf. lettre de l'ODAS publiée en novembre 2010 : « Développement social et performance locale : où en sont les Départements ? »

I. Analyse globale de l'évolution des dépenses d'action sociale

France métropolitaine - Millions d'euros

Évolution et structure de la dépense nette d'action sociale départementale



La croissance des dépenses observées en 2010 est comparable, malgré un très léger ralentissement, aux évolutions constatées en 2009 (+ 6,3% en charge nette, + 6,0% en dépense nette).⁴

En considérant l'évolution sur dix ans, la dépense nette d'action sociale n'est pas loin d'avoir triplé,

avec un passage de 11 milliards d'euros à plus de 30 milliards et une accélération de la hausse de la dépense ces dernières années liée non seulement au développement du poids des allocations (l'APA en 2002, le RMI en 2004, le RSA en 2009) mais aussi à l'accroissement plus direct mais tout aussi problématique des autres dépenses.

Évolution de la dépense nette et de la charge nette d'action sociale départementale

France métropolitaine - Millions d'euros

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
ASE (salaires des assistants familiaux inclus)	3 980	4 320	4 550	4 800	4 980	5 270	5 540	5 750	5 980	6 160
Soutien aux personnes handicapées	2 680	2 970	3 180	3 420	3 540	3 580	3 880	4 250	4 670	5 120
Soutien aux personnes âgées dépendantes	1 650	2 300	2 860	3 340	3 650	4 040	4 300	4 460	4 680	4 850
RMI - RSA	530	580	630	950	920	1 250	1 260	1 130	1 380	1 710
Autres dépenses (dont personnel) ⁵	2 950	3 270	3 450	3 870	4 250	4 320	4 430	4 540	4 680	4 820
Charge nette (après déduction des apports de l'État)	11 790	13 440	14 670	16 380	17 340	18 460	19 410	20 130	21 390	22 660
Concours CNSA ⁶	0	640	1 370	1 280	1 350	1 810	1 880	2 040	2 040	2 020
Reversements TIPP - FMDI	0	0	0	4 270	4 630	4 710	4 810	4 800	5 170	5 580
Dépense totale nette (avant déduction des apports de l'État)	11 790	14 080	16 040	21 930	23 320	24 980	26 100	26 970	28 600	30 260

4. En 2009, l'opacité du contexte économique lors de la mise en place du RSA avait conduit les Départements à provisionner très largement la ligne « allocation ». La croissance a finalement été moins importante que prévue, ce qui a permis in extremis d'ouvrir des places d'accueil pour des personnes en situation de handicap qui avaient été bloquées et de rattraper certains retards de paiement. La croissance du secteur du handicap a de fait été de 10% et non de 9% comme on l'avait estimé avant clôture des comptes administratifs. Du fait de la réévaluation des dépenses, mais aussi de la compensation liée au RSA (« clause de revoyure »), la dépense globale a augmenté de 6,0% au lieu de 6,3% et la charge de 6,3% au lieu de 6,8%.

5. Les dépenses de personnel (sauf celles liées aux assistants familiaux) ont été retirées de chaque chapitre et regroupées ici.

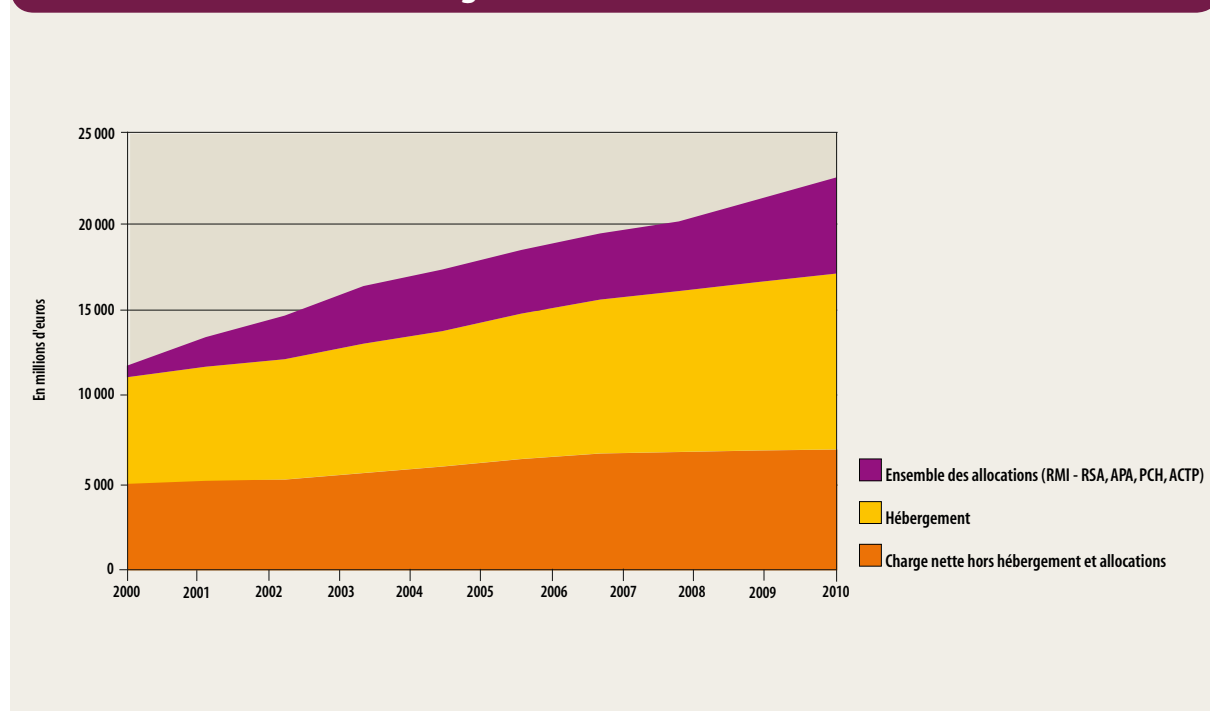
6. Les montants des dépenses d'allocations et des participations de l'État sont estimés à partir des chiffres inscrits aux comptes administratifs des Départements.

Si on analyse cette évolution en se référant à la nature des dépenses, on constate que l'évolution la plus spectaculaire concerne les allocations versées aux particuliers (APA, PCH, RSA), passées d'un montant de 650 millions d'euros en 2001 à 5,6 milliards en 2010. Dans le même temps, la dépense d'hébergement qui correspond aux volumes les plus importants est passée de 6 milliards en 2001

à plus de 10 milliards en 2010. Et un écart important est perceptible entre cette progression (+ 66%) et l'augmentation du nombre des bénéficiaires de l'hébergement (de l'ordre de 10%). Les autres dépenses, qui incluent en particulier le personnel, ont augmenté de manière plus lente en passant de 5 à 7 milliards sur la même période.

France métropolitaine

Évolution et structure de la charge nette d'action sociale entre 2001 et 2010



Si on analyse l'évolution par secteur d'activité, on relève que les deux principaux facteurs de cette hausse sont l'insertion et le soutien aux personnes handicapées. En 2010, alors que la crise économique n'est pas achevée, les Départements ont en effet à supporter le RSA en année pleine. En dépit d'une participation de l'État qui augmente significativement, la charge nette liée au RSA croît de près de 24%. Cette évolution reflète une croissance très contrastée du nombre de bénéficiaires selon les Départements

et les périodes de l'année. En outre, la montée en charge de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) se poursuit à un rythme soutenu. Enfin, toujours dans le domaine du handicap, les dépenses liées à l'hébergement continuent à augmenter fortement. Dans les secteurs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et du soutien aux personnes âgées dépendantes, on constate un certain ralentissement par rapport aux années précédentes, respectivement + 3% (après + 4% en 2009) et + 3,6% (après + 4,9% en 2009).

Évolution annuelle de la charge nette d'action sociale

France métropolitaine

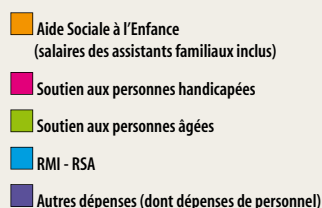
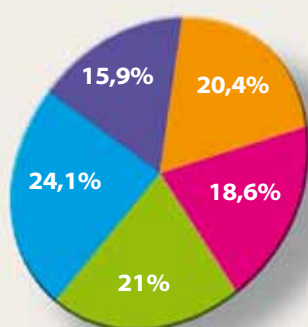
	Évolution en millions d'euros			Évolution en %		
	2008 / 2007	2009 / 2008	2010 / 2009	2008 / 2007	2009 / 2008	2010 / 2009
Aides sociale à l'enfance	+ 210	+ 230	+ 180	+ 3,8%	+ 4%	+ 3%
Soutien aux personnes handicapées	+ 370	+ 420	+ 450	+ 9,5%	+ 9,9%	+ 9,6%
Soutien aux personnes âgées dépendantes	+ 160	+ 220	+ 170	+ 3,7%	+ 4,9%	+ 3,6%
RMI - RSA	- 130	+ 250	+ 330	- 10%	+ 22,1%	+ 23,9%
Autres dépenses (dont dépenses de personnel)	+ 110	+ 140	+ 140	+ 2,5%	+ 3,1%	+ 3%
Charge nette (après déduction des apports de l'État)	+ 720	+ 1 260	+ 1 270	+ 3,7%	+ 6,3%	+ 5,9%

Cette évolution contrastée impacte la structuration de la dépense qui se présente différemment selon que l'on se réfère à la dépense nette ou à la charge nette des Départements. En effet, la charge nette, une fois les apports de l'État déduits, possède une structure assez différente de la dépense nette, puisque les allocations n'y ont pas le même poids. Ainsi l'ensemble des allocations

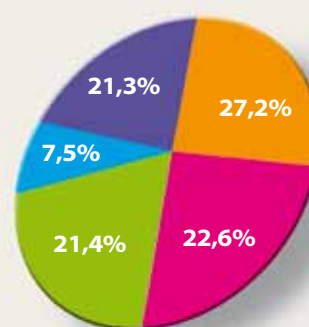
représente en 2010 43% de la dépense nette et 24% de la charge nette. Les reversements de TIPP et FMDI, en particulier, couvrent la part la plus importante de la dépense de RSA. La dépense nette de RSA constitue donc 24% de la dépense nette totale, alors que ce qu'il reste à financer par les Départements après le versement des abondements de l'État représente 7,5% de la charge nette.

Structures comparées de la dépense nette et de la charge nette d'acte sociale en 2010

Structure de la dépense nette en 2010
(avant déduction des apports de l'État)



Structure de la charge nette en 2010
(après déduction des apports de l'État)



L'augmentation du volume des allocations et de leur part dans la charge nette est à mettre en relation avec l'évolution du taux de couverture des allocations par l'État. En ce qui concerne les allocations de soutien à l'autonomie, la dégradation de la conjoncture économique a conduit à une réduction des concours de la CNSA à partir

de 2008 alors que la montée en charge de la PCH se poursuit. Quant à l'allocation d'insertion, l'arrivée du RSA a fait passer le taux de couverture par l'État de 95% en 2008 à 90% en 2009 puis à 85% en 2010 et la charge résiduelle d'allocation est maintenant de 1 milliard d'euros⁷.

7. Sous réserve des réajustements opérés en 2011 des droits à compensation de l'État auprès des Départements au titre de 2010.

Le sursaut salutaire des droits de mutation

Les recettes réelles de fonctionnement des Départements (58,9 milliards d'euros) progressent de 5,6% en 2010. Hors droits de mutation, elles augmentent de 2,5%.

Les dotations de l'État (15,6 milliards d'euros, 26 % des recettes de fonctionnement) augmentent de 0,2 %. Elles comprennent les dotations de fonctionnement de l'enveloppe normée et notamment la dotation globale de fonctionnement (12,1 milliards d'euros). S'ajoutent la dotation versée par la CNSA (2,1 milliards) et le fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI) doté de 500 millions d'euros.

La fiscalité directe (22,1 milliards d'euros, 38% des recettes de fonctionnement), modifiée par la suppression de la taxe professionnelle, évolue de + 3,9% en 2010 après + 9,3% en 2009. En 2010, les Départements votent uniquement les taux des taxes foncières et d'habitation. Le produit de ces 3 taxes augmente de 5,5%. Plus de la moitié des Départements ont augmenté leurs taux et 43 les ont maintenus. Une compensation relais (10 milliards d'euros) leur est versée pour garantir à minima le niveau de taxe professionnelle de 2009.

Réforme fiscale et péréquation

A partir de 2011, les recettes des Départements sont modifiées par la mise en place de la nouvelle fiscalité liée à la réforme de la taxe professionnelle (TP) et à l'instauration de mécanismes de péréquation. Cette réforme aboutit à une nouvelle répartition des ressources entre les collectivités locales. Les Départements conservent uniquement le foncier bâti (y compris la part « région » transférée) et récupèrent une partie de la nouvelle cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER) ainsi que le solde de droits de mutation et de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance.

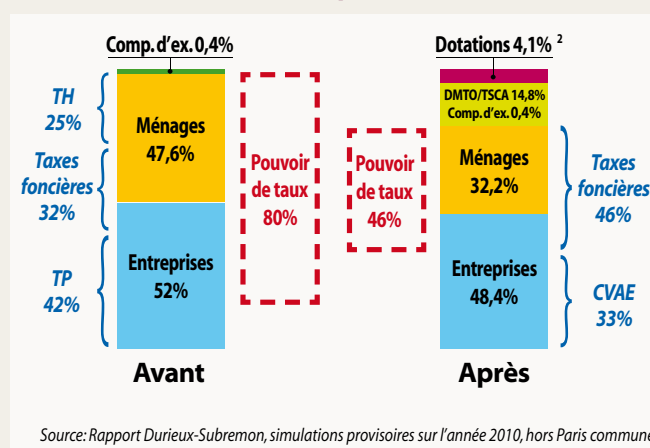
Des mécanismes de péréquation sont mis en place. Le premier concerne la dynamique de la CVAE dont les premiers effets seront visibles principalement à partir de 2013. Le second est un fonds de péréquation sur des droits de mutation perçus par les

Les autres recettes fiscales indirectes (16,9 milliards d'euros, +13,4% en 2010) englobent notamment :

- la taxe intérieure sur les produits pétroliers, 5,9 milliards d'euros, dont 5,3 en contrepartie de la décentralisation du RMI et de la création du RSA. Dans son ensemble, la TIPP progresse sous l'effet du versement en année pleine de la compensation au titre du RSA.
- la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), 2,8 milliards d'euros, qui vise en particulier à compenser l'essentiel des compétences transférées depuis 2005 au titre de la loi « libertés et responsabilités locales ».
- les droits de mutation (6,6 milliards d'euros), qui affichent en 2010 une progression très forte (+ 35%), après un net repli en 2009 (- 26%).

Les ressources propres d'investissement – Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et dotations d'équipement – des Départements s'élevaient à 2,8 milliards d'euros en 2010, en net repli (- 29,5%) en raison du plan de relance de 2009 qui avait permis une perception anticipée du FCTVA. Ces ressources sont complétées par un recours à l'endettement (volume des emprunts moins celui des remboursements) de 2 milliards d'euros (après 3,5 milliards en 2009). L'encours de dette atteint 30 milliards d'euros à fin 2010.

Réforme fiscale : recomposition estimée du panier de ressources et nouvelle répartition



Départements, créé en 2011. Selon les dernières prévisions officielles, ce fonds devrait permettre de redistribuer près de 450 millions d'euros, soit 6% du produit départemental total de droits de mutation constatés en 2010. ●

1. France entière, hors Paris

2. Dotations versées par l'Etat à certains départements en compensation de la suppression de la TP

II. Analyse par secteur d'intervention

A/ Le soutien à l'enfance

Évolution de la dépense nette d'aide sociale à l'enfance

France métropolitaine - Millions d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Placement familial (salaires assistants familiaux inclus)	1 050	1 080	1 230	1 250	1 420	1 520	1 610	1 720	1 820	1 890	1 930
Placement en établissement et autres*	1 950	1 960	2 150	2 270	2 340	2 410	2 550	2 690	2 790	2 910	3 020
Autres dépenses	900	940	940	1 030	1 040	1 050	1 110	1 130	1 140	1 180	1 210
Dépense totale nette	3 900	3 980	4 320	4 550	4 800	4 980	5 270	5 540	5 750	5 980	6 160

*Établissements de l'ASE, internats scolaires, établissements médico-sociaux, foyers de jeunes travailleurs, etc.

En 2010, la dépense nette d'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) s'élève à 6,16 milliards d'euros, ce qui représente une hausse de 3%, après + 4% en 2009. Alors que le nombre d'enfants pris en charge progresse légèrement, la dépense connaît une augmentation maîtrisée par des efforts de gestion importants.

Le placement des enfants représente 80% de la dépense totale, comme les années précédentes. Le placement en établissement, qui correspond à la part la plus importante de cette dépense (61%), augmente de 3,8%, après + 4,3% en 2009, tandis que le placement en famille d'accueil connaît une croissance sensiblement moins importante de

2,1%, après + 3,8% en 2009. Il semble que l'effet de la revalorisation du statut des assistants familiaux n'ait plus de conséquences en 2010 sur l'évolution de la dépense.

Comme en 2009, les principales autres dépenses d'aide sociale à l'enfance sont relativement stables. Les mesures d'intervention et de suivi à domicile (AEMO dans le cadre d'une mesure judiciaire et AED dans le cadre d'une mesure administrative⁸) représentent 460 millions d'euros. La prévention spécialisée se stabilise à 270 millions, tandis que les aides financières se maintiennent à 210 millions. Enfin, la dépense liée aux travailleurs de l'intervention sociale et familiale (TISF) représente 120 millions.

Bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance

France métropolitaine - En milliers

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Enfants accueillis	138,7	140,5	141,4	142,5	143,8	145,1
Enfants suivis à domicile	134,4	137	142,1	142,8	144,8	146,2
Dont : AED	34,5	35,9	39,2	41,2	43,4	44,8
Dont : AEMO	99,9	101,1	102,9	101,6	101,4	101,4

Source : DREES jusqu'en 2009 - estimation ODAS en 2010

Depuis 2007, les effectifs des enfants accueillis et de ceux qui sont suivis à domicile sont du même ordre de grandeur (un peu moins de 150 000 enfants en 2010 dans les deux cas), même si les mesures de suivi en milieu ouvert semblent augmenter un peu plus que les mesures de placement.

Depuis quelques années, l'arrivée de mineurs étrangers isolés (MIE) impacte l'aide sociale à l'enfance de manière très inégale selon les Départements. Si ce phénomène est inexistant ou infime pour une majorité d'entre eux, il tend à se renforcer sur certains territoires où les MIE représenteraient de 2 à 10% des enfants placés.

8. Respectivement Aide Éducative en Milieu Ouvert et Aide Éducative à Domicile. Une part variable, parfois importante, des mesures est réalisée par le personnel du Département et la dépense correspondante fait partie des dépenses de personnel, non incluses ici.

Il est surtout remarquable pour le Département de Paris qui, en 2010, compte 27% de MIE parmi l'ensemble des enfants placés avec une croissance exponentielle.

L'absence de marge de manœuvre conduit les Départements à gérer essentiellement les obligations de protection, sans possibilité de consacrer des moyens importants à des actions plus préventives. Une étude action menée

actuellement dans six Départements⁹ permettra d'analyser de manière précise à la fois les coûts, les choix d'organisation (interne / externe), les projets pédagogiques et, si possible, l'efficacité des mesures à travers le devenir des enfants. Quelques travaux préparatoires, notamment sur l'organisation et les coûts de l'AED et de l'AEMO font ressortir de très grands écarts entre Départements qui montrent la difficulté d'observer et de comparer des configurations à la fois complexes et spécifiques.

B/ Le soutien à l'autonomie

Le soutien à l'autonomie des personnes en situation de handicap et des personnes âgées en situation de dépendance représente la première dépense des Départements. En 2010, la dépense nette de ce secteur s'élève à 12 milliards d'euros, soit 40% de la dépense totale d'action sociale. Une fois les abondements de l'État déduits, on atteint 44% de la charge nette totale, avec un montant de près de 10 milliards, dont 4,5 milliards d'allocations destinées en grande partie au maintien à domicile.

L'État, par le biais de la CNSA contribue à hauteur de 2 milliards, soit 30,7% de la dépense totale d'allocations. Le solde de la dépense de soutien à l'autonomie correspond essentiellement à l'hébergement et à l'accueil de jour des personnes.

En 2010, la charge nette de soutien aux personnes en situation de handicap dépasse pour la première fois le montant de celle qui est consacrée au soutien des personnes âgées dépendantes.

1/Le soutien aux personnes en situation de handicap

Évolution de la dépense nette d'action sociale en faveur des personnes handicapées

France métropolitaine - Millions d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Hébergement, accueil de jour	2 010	2 150	2 410	2 590	2 800	2 950	3 190	3 350	3 490	3 720	3 950
Total allocations	520	530	560	590	620	620	690	850	1 100	1 340	1 520
ACTP (- de 60 ans : ACPH)	520	530	560	590	620	620	610	580	550	510	470
PCH							80	270	550	830	1 050
Autres aides nettes (soutien MDPH)						30	160	150	170	170	170
Dépense totale nette (avant déduction du concours)	2 530	2 680	2 970	3 180	3 420	3 600	4 040	4 350	4 760	5 230	5 640
Concours CNSA ¹⁰						60	460	470	510	560	520
Charge nette (après déduction du concours)	2 530	2 680	2 970	3 180	3 420	3 540	3 580	3 880	4 250	4 670	5 120

La charge nette départementale d'action sociale en faveur des personnes handicapées atteint 5,12 milliards d'euros en 2010, avec une augmentation

de 450 millions par rapport à 2009 (+ 9,6%, après + 9,9% l'année précédente). Cette croissance toujours très soutenue est due à parts quasiment

9. Alpes Maritimes, Aube, Loir-et-Cher, Var, Vaucluse, Yonne.

10. L'estimation du concours CNSA prend en compte les données inscrites au compte administratif des Départements pour l'allocation (le concours de la CNSA attribué pour le fonctionnement de la MDPH a été déduit du financement départemental de la MDPH). La CNSA a versé 510 millions d'euros aux Départements de la France entière au titre de la PCH en 2009 et estime cette participation en 2010 à 505,2 M€, soit une baisse de 0,9 %.

égales à l'évolution des dépenses d'accueil et à celle de la dépense de prestation de compensation du handicap (PCH).

L'hébergement et l'accueil de jour, qui représentent 77% de la charge nette de soutien aux personnes handicapées, augmentent comme en 2009 de 230 millions (+6,2%). Cette évolution correspond à une politique de création de places d'accueil toujours dynamique (environ 5 000 nouvelles personnes en 2009 comme en 2010), bien qu'inégalement répartie entre les Départements, et cela compte tenu des disparités du taux d'équipement sur le territoire.

Le deuxième poste de dépense correspond aux allocations : 1,52 milliard d'euros en 2010, qui se répartissent entre 1,05 milliard pour la prestation de compensation du handicap (PCH) et 470 millions pour l'allocation compensatrice pour tierce personne des moins de 60 ans (ACTP moins de 60 ans ou ACPH). Cette dernière continue à diminuer lentement : comme en 2009, elle décroît de 40 millions en 2010. Quant à la PCH, on constate la poursuite d'une forte montée en charge, avec une hausse de 220 millions après avoir augmenté de 280 millions en 2008 puis en 2009. L'allocation concerne encore essentiellement les adultes, avec toutefois une forte percée de la PCH enfants puisque celle-

là double entre 2009 et 2010 en passant de 40 à 80 millions. Le nombre de bénéficiaires des allocations est encore loin d'être stabilisé : avec un gain de 42 000 nouveaux allocataires de la PCH et une baisse de 9 000 bénéficiaires de l'ACTP, 225 000 personnes disposent en décembre 2010 d'une allocation de solidarité pour leur handicap.

Les efforts d'amélioration de la gestion ont pour l'instant davantage porté sur les autres domaines (ASE et soutien aux personnes âgées dépendantes), mais le secteur des personnes handicapées commence lui aussi à être examiné. Pour la PCH, plusieurs Départements cherchent à rendre les critères d'attribution des heures plus précis, ce qui pourrait en particulier concerner les plans d'aide des personnes les plus lourdement handicapées.

La charge nette d'allocation de soutien aux personnes handicapées (ACPH et PCH) atteint 1 milliard d'euros en 2010, soit une augmentation de 220 millions (+ 28%) par rapport à 2009 et représente 19,5% du total. Le taux de couverture de ces allocations par la CNSA s'élève à 34% en 2010, après 42% en 2009¹¹. Cette part assurée par la CNSA, qui couvrait les deux tiers des deux allocations handicap en 2006, n'a cessé de diminuer pour n'en représenter désormais plus qu'un tiers.

Personnes handicapées bénéficiaires d'une aide sociale

France métropolitaine - En milliers

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Accueil en établissement au titre de l'ASH et accueil chez des particuliers	93,4	94,7	95	97,5	101,6	105,6
Accueil de jour	13,4	14,6	15,1	15,2	16,2	17,1
PCH (droits ouverts)		7,2	39	78,2	116,9	158,7
ACPH (ACTP moins de 60 ans)	111,9	106,7	94,7	85,3	75,3	66,2

Source : DREES, Enquêtes sur les bénéficiaires de l'aide sociale jusqu'en 2009 et enquête trimestrielle pour la PCH en 2010 (dont 46 000 droits ouverts non payés) - Estimations ODAS pour les autres données 2010.

11. À partir des concours effectivement versés au titre d'une année et pour les Départements de la France entière, la CNSA observe un taux de couverture pour la seule allocation PCH de 60% en 2009 et de 46% en 2010 (taux de couverture prévisionnel pour 2010).

2/Le soutien aux personnes âgées en situation de dépendance

Évolution de la dépense nette d'action sociale en faveur des personnes âgées dépendantes

France métropolitaine - Millions d'euros

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépense nette d'aide sociale à l'hébergement	880	820	700	840	910	940	1 040	1 120	1 170	1 210	1 260
Autres dépenses (aides à la personne dont ACPA)	810	830	540	220	210	200	190	190	170	110	100
APA nette (avant déduction du concours)			1 700	3 170	3 500	3 800	4 160	4 400	4 650	4 840	4 990
Dépense totale nette (avant déduction du concours)	1 690	1 650	2 940	4 230	4 620	4 940	5 390	5 710	5 990	6 160	6 350
Concours CNSA ¹²			640	1 370	1 280	1 290	1 350	1 410	1 530	1 480	1 500
Charge nette (après déduction du concours)	1 690	1 650	2 300	2 860	3 340	3 650	4 040	4 300	4 460	4 680	4 850

En 2010, la charge nette de soutien aux personnes âgées en situation de dépendance s'élève à 4,85 milliards d'euros, avec une hausse de 170 millions par rapport à 2009 (+3,6 %). L'évolution de cette charge correspond à une augmentation de la dépense nette totale de 190 millions (+3,1 %), qui atteint 6,35 milliards auxquels on retranche une participation de la CNSA évaluée à 1,5 milliard.

L'essentiel de la dépense de soutien aux personnes âgées est représenté par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), qui connaît en 2010 une croissance de 150 millions d'euros (+ 3,1%), ce qui la porte à un montant net de près de 5 milliards. Après l'augmentation de 190 mil-

lions en 2009, la décélération de la dépense d'APA se confirme cette année. La charge nette liée à l'APA représente en 2010 15 % de la charge nette totale d'action sociale.

En 2010, la participation de la CNSA au titre de l'APA, telle qu'inscrite dans les comptes administratifs des Départements, augmente de 20 millions d'euros. La charge nette d'allocation APA s'élève donc en 2010 à 3,5 milliards. Cela correspond à un taux de couverture des allocations de soutien à l'autonomie (APA + ACPA¹³) de 30% en 2010, soit une quasi stabilité par rapport à 2009¹⁴. Ce taux de 37% de 2002 à 2004, s'était ensuite stabilisé autour de 33% pendant les quatre années suivantes.

Répartition de la dépense d'APA entre domicile et établissements

France métropolitaine - Millions d'euros

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dépense brute	1 700	3 210	3 550	3 880	4 240	4 490	4 750	4 940	5 090
dont à domicile	950	2 090	2 300	2 530	2 780	2 910	3 070	3 140	3 180
dont en établissements	750	1 120	1 250	1 350	1 460	1 580	1 680	1 800	1 910
% domicile	56%	65%	65%	65%	66%	65%	65%	63%	62%
Récupérations		40	50	80	80	90	100	100	100
Dépense nette	1 700	3 170	3 500	3 800	4 160	4 400	4 650	4 840	4 990

Avec une augmentation de 1,3% de la dépense pour un nombre de bénéficiaires en hausse de 3,2%, l'APA à domicile constitue le domaine où l'effort de rationalisation des coûts est actuelle-

ment le plus important. Les moyens utilisés sont divers : harmonisation des plans d'aide, audits des services prestataires, incitations à mutualiser la gestion, développement du chèque emploi

12. L'estimation du concours CNSA prend en compte les données inscrites au compte administratif des Départements. La CNSA a versé 1 548,2 millions d'euros aux Départements de la France entière en 2009 au titre de l'APA et estime cette participation en 2010 à 1 537,7 millions, soit une baisse de 0,7%.

13. ACPA : ACTP (allocation compensatrice pour tierce personne) des plus de 60 ans, dont le montant est évalué à 60 millions en 2010.

14. À partir des concours effectivement versés au titre d'une année et pour les Départements de la France entière, la CNSA observe un taux de couverture de la seule allocation APA de 31% en 2009 et de 30% en 2010 (taux de couverture prévisionnel pour 2010).

service universel (CESU) et de la télégestion. Ainsi, on estime que les effets cumulés de ces deux derniers outils constitueraient entre 5 et 10% d'économie. Certains Départements réduisent aussi le nombre d'heures attribuées en groupes iso-ressources (GIR) 4 après une analyse plus approfondie des besoins.

Malgré ces évolutions, l'écart qui se creuse entre les prix de revient des services rendus et les tarifs que la puissance publique est capable de financer n'a pas été jusqu'à présent pris en considération. La puissance publique ne contribue d'ailleurs pas de façon homogène à ce financement. Ainsi le tarif horaire de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) est sensiblement plus faible que celui des Départements et certains services ont parmi leurs publics une grande proportion de GIR 5 et 6, attributaires des caisses de retraite. Par ailleurs, le coût des services gérés directement par certains centre communaux d'action sociale (CCAS) est souvent élevé ; le déficit, qui est à la charge de la ville, peut impacter le Département intervenant parfois en soutien.

Quelles que soient les modalités de financement retenues par la réforme à venir, les Départements, les opérateurs de l'aide à domicile et les usagers attendent une clarification des responsabilités de chacun. Rappelons que, avec un déficit de l'Assurance Maladie estimé à 11,5 milliards d'euros en 2010¹⁵, l'investissement sur l'aide à domicile et, plus généralement, sur la prévention de la perte d'autonomie, est un enjeu social et économique ayant un impact sur l'ensemble du système social, médico-social et sanitaire. Un an après la mise en place des Agences Régionales de Santé (ARS), il est

souhaitable que les premières difficultés, surtout liées à la phase d'installation, laissent la place à une étroite collaboration stratégique et opérationnelle telle que voulue par la loi.

Quant à l'APA en établissement, la dépense semble à l'inverse inflationniste en augmentant de 6% pour une hausse de 2% du nombre de bénéficiaires. Une partie de l'explication est démographique et sanitaire : le vieillissement des pensionnaires, la diffusion de pathologies lourdes et les limitations de prises en charge hospitalières provoquent l'augmentation du GIR moyen pondéré. En outre, la tarification tripartite des établissements induit une gestion complexe et des négociations difficiles entre les Départements et la Sécurité Sociale. Une meilleure connaissance des coûts et de leurs évolutions pourrait contribuer à rationaliser la tarification.

En dehors de l'APA, la dépense nette d'aide sociale à l'hébergement s'élève en 2010 à près de 1,3 milliard d'euros, avec une hausse de 50 millions par rapport à 2009 (+ 4,1%). Certes, la dépense d'hébergement est essentiellement supportée par les familles et l'augmentation des retraites depuis plusieurs décennies a rendu jusque là cette charge supportable. Cependant, certains signes appellent à la vigilance quant à la future solvabilité des pensionnaires : le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement semble augmenter lentement depuis 4 ans, après plusieurs années de stagnation ; par ailleurs, le nombre de bénéficiaires du minimum vieillesse a cessé de baisser en 2009. Enfin le tarif des structures d'hébergement ayant connu des hausses importantes ces dernières années, le reste à charge des pensionnaires et de leur famille augmente en conséquence.

Personnes âgées bénéficiaires de l'aide sociale départementale

France métropolitaine - en Milliers

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
APA	600	765	854	929	1 003	1 065	1 107	1 143	1 175
dont à domicile	296	414	484	539	597	647	671	695	717
dont en établissement	304	351	370	390	407	419	436	448	458
% domicile	49%	54%	57%	58%	59,5%	61%	61%	61%	61%
ACTP plus de 60 ans				19,2	19,2	19,7	20,1	20,3	20
Aide sociale à l'hébergement	113,9	113,4	113,7	113,2	112,4	114,6	115,3	115,7	116

Source : Drees, Enquêtes sur les bénéficiaires de l'aide sociale jusqu'en 2009 et enquête trimestrielle pour l'APA en 2010 - Estimations ODAS pour l'ASH et l'ACTP en 2010

15. Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, Rapport annuel 2010, « L'assurance maladie face à la crise : éléments d'analyse », novembre 2010.

C/ RMI-RSA et insertion

Évolution de la dépense nette du RMI-RSA

France métropolitaine- Millions d'euros

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Allocation brute	4 630	5 060	5 300	5 240	5 160	5 830	6 650
Indus RMI-RSA		60	70	90	120	110	60
Allocation nette (avant déduction des apports de l'État)	4 630	5 000	5 230	5 150	5 040	5 720	6 590
Insertion nette	590	550	730	920	890	830	700
dont contrats aidés		10	180	340	300	240	190
Dépense totale nette (avant déduction des apports de l'État)	5 220	5 550	5 960	6 070	5 930	6 550	7 290
TIPP + FMDI	4 270	4 630	4 710	4 810	4 800	5 170	5 580
Charge nette (après déduction des apports de l'État)	950	920	1 250	1 260	1 130	1 380	1 710

En 2010, la charge nette liée au versement du RSA et aux actions d'insertion dépasse 1,7 milliard d'euros avec une hausse de 330 millions par rapport à 2009 (+ 23,9%). Après une augmentation de 250 millions en 2009, liée à la mise en œuvre du RSA sur la deuxième moitié de l'année, l'évolution de la charge en 2010 traduit l'impact de la nouvelle allocation en année pleine.

La charge correspond à une dépense totale nette de près de 7,3 milliards d'euros en 2010, dont on déduit une participation de l'État de 5,6 milliards. Alors que la dépense totale aug-

mente de 11,3%, les abondements de la TIPP et du FMDI connaissent une hausse moindre (+ 7,9%), ce qui induit une croissance forte de la charge à financer par les Départements. Malgré la prise en compte de l'intégration des anciens bénéficiaires de l'allocation parent isolé (API) dans la compensation par l'État, le taux de couverture de l'allocation par la TIPP et le FMDI diminue sensiblement depuis l'instauration du RSA. Les abondements de l'État ne suffisent pas à compenser l'augmentation de l'allocation et la charge nette d'allocation passe de 550 millions en 2009 à 1,01 milliard en 2010.

Évolution du taux de couverture de l'allocation RMI-RSA par l'État à travers les concours TIPP-FMDI¹⁶

France métropolitaine

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Taux de couverture (%)	92,2%	92,6%	90,1%	93,4%	95,2%	90,4%	84,7%

L'évolution de la dépense s'explique par celle de l'allocation. Atteignant 6,6 milliards d'euros, la dépense nette d'allocation augmente en effet de 870 millions (+ 15%) par rapport à l'année 2009. Si l'on prend en compte ce que les caisses d'allocations familiales (CAF) et la Mutualité sociale agricole (MSA) ont payé en 2009 au titre de l'API pour le compte de l'État, l'évolution de la dépense d'allocation est de + 490 millions (+ 8%).

De décembre 2009 à décembre 2010, le nombre de bénéficiaires du RSA Socle a augmenté de 4%¹⁷. Cette évolution correspond à une progression de 8 % du nombre de bénéficiaires du RSA Socle simple et à une diminution de 14 % des bénéficiaires du Socle majoré. Rappelons que, en 2009, une certaine ouverture des droits d'accès au RSA majoré par rapport à l'API avait conduit au transfert automatique de bénéficiaires du RMI vers le RSA

16. Pour le calcul de ces taux, les montants des dépenses d'allocations et des participations de l'État sont estimés à partir des chiffres inscrits aux comptes administratifs des Départements.

17. Sources : caisse nationale d'allocations familiales (CNAF) et caisse centrale de mutualité sociale agricole (CCMSA).

majoré. Il est vraisemblable que l'évolution du nombre de bénéficiaires en 2010 constitue un rééquilibrage vers le RSA Socle simple, par rapport à cet effet transitoire lié à la mise en place du RSA en juin 2009.

Après la brutale mais courte dégradation du second semestre 2009, la situation s'est un peu améliorée en 2010, surtout au second semestre avec une quasi stabilité du nombre de bénéficiaires,

en particulier de ceux qui sont en RSA « socle seul » sans activité. Avec un à deux trimestres de décalage, l'amélioration du marché de l'emploi commence à avoir un impact sur le RSA. Si les allocataires du RSA « socle seul » n'augmentent que de 3%, l'évolution est de + 12% pour le RSA « socle+activité ». Il faut ajouter que les évolutions sont très contrastées entre les Départements, le nombre d'allocataires ayant augmenté de 0 à 12% selon les territoires en un an.

Évolution du nombre de bénéficiaires des allocations insertion (RMI/API – RSA Socle)

France métropolitaine – En milliers – Bénéficiaires tout régime au 31/12

	2007	2008	2009	2010
Bénéficiaires RMI - RSA Socle simple	RMI 1 028	RMI + RSA expérimental 1 005	RSA Socle simple* 1 094	RSA Socle simple 1 183
Bénéficiaires API - RSA Socle majoré	AP 177	API 172	RSA Socle majoré* 222	RSA Socle majoré 191
Total bénéficiaires	1 205	1 177	1 316	1 374

Sources : CAF et MSA

* Au 31 décembre 2009, il reste des bénéficiaires du RMI et de l'API, ici ajoutés respectivement au nombre de bénéficiaires du RSA Socle simple et à celui du RSA Socle majoré.

En contrepartie de la forte hausse de l'allocation, on observe une chute des dépenses d'insertion, qui passent de 830 à 700 millions (- 16%). En plus de l'évolution du nombre de bénéficiaires du RSA, le poids représenté par l'allocation au détriment de l'insertion peut être également expliqué par des charges de gestion liées au RSA plus lourdes par rapport au système RMI. En outre, l'affectation à Pôle emploi de l'accompagnement emploi provoque chez les Départements un certain retrait sur le champs de l'insertion professionnelle, alors même que Pôle Emploi rencontre des difficultés sous l'effet conjoint d'une réorganisation majeure et d'une augmentation du nombre de chômeurs. La conjonction de ces divers facteurs, ainsi que la diversité des contextes locaux rendent les modalités d'organisation de la politique d'insertion hétérogènes.

Les Départements avaient établi avant le RSA des collaborations avec l'agence nationale pour l'emploi (ANPE), le secteur de l'insertion par l'activité économique ou les CCAS. Ils ont essayé de les maintenir, aussi bien dans la phase de l'orientation que dans l'offre d'insertion. Entre l'accompagnement social d'un côté et l'accompagnement

vers l'emploi de l'autre, les outils d'accompagnement socioprofessionnel (plan local pour l'insertion et l'emploi - PLIE, chantiers d'insertion...) ne sont mobilisés que dans moins de la moitié des Départements. Le seul outil d'insertion que les Départements mentionnent pour le développement de l'emploi est l'usage de la clause d'insertion dans les marchés publics : la moitié des Départements en augmentent l'usage depuis l'instauration du RSA et 20% continuent à l'utiliser comme auparavant ; 30% n'y ont pas recours ou en diminuent l'usage. Les actions plus directes de soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique (SIAE), de développement de l'offre dans les services aux personnes ou dans le secteur médico-social stagnent. De plus, si l'intervention sous forme d'aides connexes se développe dans la moitié des Départements qui y avaient recours (42% de hausse, 38% de stabilité, 20% de baisse ou de non recours), c'est sans doute surtout pour répondre aux besoins des familles monoparentales provenant des ex-API⁽¹⁸⁾. Enfin, la diminution de l'effort départemental en faveur des contrats aidés (- 50 millions d'euros en 2010) est à mettre en relation avec la baisse du financement de l'État.

18. Résultats issus d'une enquête réalisée en 2010 auprès des Départements sur leur politique d'insertion, un an après la mise en place du RSA.

Devant les contraintes financières et organisationnelles liées à la mise en place du RSA et l'évolution des autres dépenses, notamment celles des établis-

sements et services, les Départements semblent utiliser la dépense d'insertion comme une variable d'ajustement, ce qui peut freiner des innovations.

D/ Les autres dépenses

Les autres dépenses nettes d'action sociale départementale progressent de 3 %, pour atteindre 4,82 milliards d'euros en 2010. Ce montant se compose pour les deux tiers des dépenses de

personnel des secteurs social et médico-social des Départements, soit environ 3,21 milliards. Cette progression limitée peut s'expliquer par un faible recours à de nouveaux recrutements. ●

En conclusion

Après deux années d'une augmentation moindre des dépenses sociales, la tendance constatée en 2010 comme en 2009 confirme la reprise d'une croissance forte telle qu'on pouvait l'observer jusqu'en 2006. Et pourtant, des efforts importants en matière de rationalisation de l'organisation et de la gestion ont été réalisés par une majorité de Départements. Cela concerne aussi bien la stratégie globale, avec une stricte hiérarchisation des priorités, les outils de pilotage, rendus plus performants, et le contrôle d'effectivité, en particulier dans le secteur de l'aide à domicile. Il est donc important de souligner que l'évolution constatée correspond à une croissance maîtrisée.

Pour autant, les perspectives pour 2011 et 2012 restent particulièrement incertaines. Certes, la mise en route du RSA est maintenant achevée et le nombre de bénéficiaires de la PCH est désormais susceptible de connaître une hausse plus raisonnable. De plus, les progrès de gestion en matière d'aide à domicile fournissent des résultats encourageants sur le plan financier et vont se poursuivre dans d'autres secteurs.

Cependant, l'analyse de l'année 2010 démontre aussi les limites des efforts des Départements pour contenir l'évolution de leurs dépenses. D'autant que nous traversons une crise qui contribue fortement à l'augmentation de la demande de soutien d'une part importante de nos concitoyens.

L'évolution des recettes est également très aléatoire. La réforme fiscale diminue le pouvoir fiscal des Départements. Par ailleurs, l'évolution du marché immobilier conditionne l'équilibre de leurs budgets, la ressource des droits de mutations étant en outre très inégale selon les Départements. Surtout, reste posée la question de la répartition du financement des allocations entre l'État et les Départements. Et il est vrai que la régression progressive de la part de l'État ne pourra se poursuivre sans mettre en péril un grand nombre de Départements, même si l'on peut admettre que la réponse à apporter soit différente selon la nature de l'allocation, revenu de subsistance ou compensation.

Enfin, si le développement du contrôle de gestion est indispensable, il semble que les Départements ne peuvent plus faire l'impasse d'une évaluation plus stratégique de leurs politiques, en partant d'une prise en compte plus affichée des finalités et des valeurs soutenues. Une démarche qui permettrait de renforcer les synergies entre les différentes collectivités publiques et les autres acteurs et d'intensifier le développement de nouveaux modes d'intervention qui soient davantage porteurs de construction de liens entre les citoyens. Au fond, repenser les différents dispositifs et les resituer dans des politiques cohérentes et articulées entre les Villes, les Intercommunalités, les Départements, l'État et le Citoyen. ●

Méthodologie

1. La dépense d'action sociale observée est la dépense des fonctions 4 (médico-social) et 5 (social) de la nomenclature M52, déduction faite des recettes sur bénéficiaires, obligés alimentaires, récupérations auprès des autres Départements ou autres organismes, autrement dit la dépense nette.

Bien que les dotations de l'État ne soient pas affectées, nous avons pris la convention d'isoler les deux types de recettes liées à des allocations de droit national, pour le RMI (TIPP et FMDI) et pour l'APA et la PCH (dotations CNSA). Nous appelons charge nette la dépense nette de laquelle est déduit le montant de ces compensations de l'État (CNSA + TIPP et FMDI). C'est cette charge qui nous semble représenter de la manière la plus pertinente le poids de l'action sociale pour les Départements.

2. Les abondements de l'État (CNSA + TIPP et FMDI) pris ici en compte sont ceux qui sont imputés au compte administratif. Il peut y avoir des décalages entre ces imputations et les apports attribués « au titre de l'année » à chaque Département.

3. La dépense comporte les frais de personnel identifiés, regroupés dans le poste « Autres dépenses ». Toutefois, les salaires des assistants familiaux restent intégrés au secteur de l'aide sociale à l'enfance.

4. L'estimation nationale est effectuée à partir d'un échantillon permanent de Départements portant sur la France métropolitaine, y compris Paris.

Les Départements concernés constituent un groupe de travail permanent. Chaque année, le questionnaire est élaboré avec le groupe afin de mettre l'accent sur les points d'actualité qui doivent être spécifiquement approfondis. Chacun remplit le questionnaire de son Département dès le mois de février, avec des estimations qui permettent d'anticiper sur le compte définitif. Après contrôles, analyses faites en commun et corrections, l'estimation nationale est disponible fin avril.

Il n'y a pas, à partir de cet échantillon, de publications de données individuelles ou de comparaisons entre Départements. Mais les disparités constatées au sein du groupe peuvent conduire à approfondir certains thèmes.

5. Composition du groupe de travail :

Départements : Ain, Aisne, Allier, Ardèche, Aube, Bouches du Rhône, Côte d'Or, Côtes d'Armor, Doubs, Drôme, Eure, Gers, Gironde, Hérault, Landes, Loir-et-Cher, Loiret, Lot et Garonne, Lozère, Meurthe et Moselle, Meuse, Nièvre, Nord, Oise, Pas de Calais, Puy de Dôme, Pyrénées Atlantiques, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Savoie, Paris, Seine et Marne, Somme, Vienne, Yonne, Territoire de Belfort, Essonne, Val d'Oise.

Autres participants : DREES, DEXIA, CNSA.

>> L'actualité de l'Odas

>> Événements à venir

> 4 et 5 juillet :

8^{èmes} rencontres nationales de l'Odas, à Marseille

Quatre ateliers thématiques, trois séances plénières, un livre blanc enrichi de 20 ans d'observation... Sur le thème « Agir autrement, c'est le moment », l'ODAS entend interpellier les responsables nationaux et locaux sur la nécessité de dépasser les inquiétudes liées à la crise, avec des projets conciliant dispositifs réglementaires et bonnes pratiques, solidarité de droit et citoyenneté active.

Les thématiques de l'enfance et de la famille, de l'autonomie et de l'interdépendance, de l'insertion et de la citoyenneté, de la Politique de la ville et de la cohésion territoriale, seront abordées en ateliers et donneront lieu à des propositions débattues et synthétisées en plénières. Associées aux constats issus de 20 ans d'observation, elles enrichiront la rédaction d'un livre blanc, largement diffusé au lendemain des Rencontres, auprès des décideurs nationaux.

L'ODAS célébrera aussi ses 20 ans lors d'un hommage aux cultures méditerranéennes et au liens qui unissent les peuples de ses rives, en présence d'écrivains, intellectuels et philosophes.

Programme complet sur www.odas.net

Renseignements : 01.44.07.02.52

> 12 et 13 décembre :

5^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance, à Paris

Organisées par le Journal de l'Action Sociale, en collaboration avec le Département de Paris et l'ODAS, ces 5^{èmes} Assises auront pour thème « Que deviennent les enfants ? ».

Programme complet disponible en juin sur assises@lejas.com

Renseignements : 01.53.10.24.10



>> Publications à venir

> CAHIER (juillet 2011) :

Résultats de la recherche conduite par l'ODAS, avec le soutien de la CNSA et de la DGCS, sur l'accueil et l'orientation des personnes âgées dépendantes et des personnes en situation de handicap.

> RAPPEL :

Les actes des 7^{èmes} Rencontres nationales de l'ODAS, reprenant l'intégralité des séances plénières et une synthèse de chaque atelier, sont accessibles sur le site www.odas.net

Retrouvez toute l'actualité de l'ODAS et ses publications sur : www.odas.net